

L'Europe veut plus d'infrastructures pour les personnes handicapées

Viviane Reding préconise de soutenir l'économie en développant un « marché européen des équipements et des services »

Un habitant de Saint-Chamond (Loire), en fauteuil roulant, revient de Lyon par le train et descend à la gare de sa commune. « Une fois sur le quai B, il se rend compte qu'aucun équipement n'est prévu pour lui permettre de sortir, contrairement à la voie A, en direction de Lyon, parfaitement accessible. » L'histoire, que racontent Bruno Gaurier et Dominique-Anne Michel dans un tout nouvel ouvrage sur l'insertion des personnes handicapées (1), illustre les nombreux retards en France dans les infrastructures d'accès. Selon ce livre, la SNCF propose, en guise de solution, au passager de Saint-Chamond qu'il reprenne un train vers Saint-Étienne pour y prendre un autre TER, qui, celui-là, entrera en gare de Saint-Chamond par la voie accessible aux fauteuils roulants.

Alors que se déroule en France la 14^e Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Viviane Reding propose un chemin direct vers « une Europe totalement sans entraves d'ici à 2020 » pour ces per-



Le parcours « Comme dans un fauteuil ? », lors de l'exposition Handicap et dépendance à Paris, cet automne.

sonnes. Rendant publique hier à Bruxelles une stratégie décennale de la Commission européenne dans ce domaine – qui reste toutefois d'abord de compétence nationale –, la commissaire chargée de la justice préconise une « solution très efficace » : « Mettre en place, au niveau européen, des normes pour les biens et services accessibles et utiliser les marchés publics pour promouvoir des bâtiments publics

accessibles. » Reprenant l'exemple des États-Unis, la vice-présidente de la Commission veut utiliser la mise aux normes des accès et les appels d'offres publics comme leviers pour qu'un « marché européen des équipements et des services assistés » prenne son essor.

L'idée d'une législation européenne pour standardiser l'accessibilité des bâtiments neufs d'ici à 2012 est à l'étude. « Le

marché est très fragmenté. Une normalisation peut être un levier puissant », estime le porte-parole de Viviane Reding, qui propose qu'au moins chaque carte nationale de handicapé soit reconnue dans toute l'Europe.

La demande existe. « Le handicap, léger ou lourd, touche une personne sur six dans l'UE, soit environ 80 millions de personnes. Plus d'un tiers des personnes

de plus de 75 ans présentent un handicap », évalue la Commission, pour qui « ces chiffres sont voués à augmenter » du fait du vieillissement démographique en Europe. En France, les personnes présentant un handicap dépassent les cinq millions, dont 250 000 ont recours à un fauteuil roulant.

Ces personnes ont désormais le droit de leur côté. « L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté », stipule la Charte européenne des droits fondamentaux reconnue par le traité de Lisbonne aujourd'hui en vigueur. De plus, la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées – ratifiée notamment par la France – est applicable depuis mars dernier.

Droit social et opportunité de marché peuvent aller de pair, selon la Commission européenne. « Des infrastructures plus accessibles auraient pour effet de multiplier les voyages entrepris par les personnes handicapées », estime-t-elle, citant une étude allemande sur le tourisme. Les auteurs de *Tous inclus !* insistent : l'accessibilité n'est valable qu'entière d'un bout à l'autre de tout déplacement et non partiellement.

SÉBASTIEN MAILLARD

(1) *Tous inclus !*, Éd. de l'Atelier, 223 p., 19 €.